



Le mot du Maire

De nombreux exposants ont répondu présents pour **le marché de Noël** organisé par le Sou des Ecoles ; une journée de rencontre très réussie, conviviale et qui a attiré un public nombreux tout comme le feu d'artifice qui a terminé la journée en apothéose. Encore un grand merci à l'association pour cette volonté permanente et sans faille, aux parents d'élèves, aux enseignantes, aux exposants, sans oublier les Sapeurs-Pompiers présents avec un stand et une urne pour le Téléthon.

Deux soirées ont poursuivi les festivités : le 8 décembre avec l'Association de la Restauration de l'Eglise St Mamert et le 20 Décembre avec « le Grand-Serre s'illumine » par le sou des écoles mettant en valeur notre patrimoine avec les illuminations et diverses activités. Remerciements et félicitations à toutes les associations et bénévoles qui œuvrent pour l'animation de notre beau village.

Suite à l'expertise mandatée à un cabinet, il s'avère que la structure du **pont franchissant la Galaure sur la Route des Etangs** est fortement fragilisée. Pour la sécurité de tous, il est **formellement interdit** à tous les véhicules **de plus de 3,5 tonnes** de passer sur ce pont. La sécurisation de celui-ci sera étudiée dans les mois à venir.

Le repas de la commune a eu lieu le mercredi 6 novembre à la Table des Combettes ; 70 administrés de 70 ans et plus y ont participé et nous avons eu une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés. Nous avons distribué 21 colis pour les personnes de plus de 80 ans qui n'ont pu profiter du repas et 7 colis pour les personnes en maison de retraite.

Je vous souhaite de **très joyeuses fêtes de Noël** remplies de paix, de bonheur, de chaleur et de moments partagés avec ceux qui vous sont chers.

Que **l'année 2025** vous apporte son lot de joie, de santé, de découvertes et qu'elle soit pleine de challenges et de réussite. Je vous souhaite 365 jours de ciel bleu, des étoiles plein les yeux et de la sérénité en pagaille.

Le Conseil Municipal vous donne rendez-vous le **vendredi 3 janvier 2025 à 18 heures** au gymnase pour les vœux du maire.

Le Maire
Agnès GENTHON

Repas de la Commune:

Nouveau: à compter du 1^{er} janvier 2025, l'Agence Postale Communale fermera les samedis des semaines paires.



Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : AB 194, AB 141 – 42 Rue Ninon Vallin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

2024-45 Permis d'aménager lotissement « Le Coteau »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement dit « Le Coteau » situé Impasse du Coteau et, que pour mener à bien ce projet, le dépôt d'un permis d'aménager est nécessaire.

M. CETTIER Nicolas, adjoint, présente le permis d'aménager proposé par ECO TEAM, et Madame le Maire expose que le Conseil Municipal doit autoriser son dépôt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Madame le Maire à déposer le permis d'aménager en vue de la création du lotissement Le Coteau,
- habilite Madame le Maire à effectuer toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce se rapportant à ce permis d'aménager.

2024-46 Avenant à la convention avec EPORA

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant à la convention opérationnelle entre la Commune du Grand-Serre et l'EPORA pour l'opération PPR T Novapex, afin de permettre une nouvelle prorogation de la convention.

Madame le Maire expose que le site est potentiellement concerné par la présence d'hirondelles et de chauve-souris et qu'il convient de tenir compte d'un planning écologique pour le démarrage des travaux. La convention prenant fin le 31/12/2024, il est nécessaire de prolonger ladite convention d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte l'avenant à la convention entre la commune de le Grand-Serre et l'EPORA,
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant.

2024-47 Décision modificative n°7

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 7 sur le budget principal.

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : D 716 – 395 Route des Antes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

2024-48 Participation frais de scolarité St Clair-sur Galaure

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que 10 élèves de la Commune de Saint Clair-sur-Galaure (Isère) ont été scolarisés à l'école maternelle de Le Grand-Serre pour l'année scolaire 2023-2024, que l'état récapitulatif des dépenses s'élève à la somme de 43 497.18 € et qu'en accord avec la commune de Saint Clair-sur-Galaure une participation financière est supportée par cette dernière.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- 1/-Approuve l'état joint fixant le montant de la participation de la Commune de Saint Clair sur-Galaure (Isère) à 9 254.70 € pour l'année scolaire 2023-2024,
- 2/-Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

2024-49 Contrat téléphonie avec LECLERE

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu en juin 2024 par Leclere pour nous informer que la société Mitel MYUC arrête la commercialisation de leur solution au 31 décembre 2024 dont la commune est liée par un contrat.

La société Leclere nous fait part d'une nouvelle offre mensuelle pour un montant de 292.34€ HT (forfait téléphonie + internet +location matériel) pour un engagement de 36 mois à laquelle il faut rajouter un coût de 570€ HT pour la main-d'œuvre et l'installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide la proposition de la Société Leclere,
- donne les pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

2024-50 Demande d'aide financière exceptionnelle du Club de Twirling

Madame le Maire demande à Mr Daniel BERNARD, président du Club de Twirling, de se retirer de la salle pendant la discussion et le vote de la présente délibération.

Elle donne lecture du courrier du club Twirling du Grand-Serre reçu le 10 Septembre 2024 pour une demande d'aide financière exceptionnelle concernant le coût du déplacement pour le championnat d'Europe en Hollande.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres pouvant prendre part au vote :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 890,00 € au club twirling du Grand-Serre,
- d'inscrire la dépense au budget communal 2024.

CONSEIL MUNICIPAL Mardi 19 Novembre 2024

2024-51 Rapport eau 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau.

Vu le rapport et les documents présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 1 – prend acte du rapport de l'exercice **2023** sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de la Commune de LE GRAND-SERRE.
- 2- Dit que ce rapport est mis à disposition du public sur place en Mairie.

2024-52 Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable

Madame le Maire expose les motifs suivants :

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable auxquelles sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable.

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public la Commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant que la Commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable, 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et 3°) des coefficients de modulation ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône - Méditerranée – Corse a fixé un tarif par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau :

- De 0.05€ HT par m3 pour l'année 2025
- De 0.06€ HT par m3 pour l'année 2026
- De 0.12€ HT par m3 pour l'année 2027
- De 0.21€ HT par m3 pour les années 2028 à 2030 ;

Considérant que le coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,20 ;

Considérant le montant forfaitaire maximal fixé par arrêté du 5 juillet 2024 pour la prise en compte par la redevance d'eau potable, de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à hauteur de 1 €/m3 ;

Considérant que la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable doit être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et que le montant de cette contre-valeur ne pourra pas dépasser le montant forfaitaire maximal précité ;

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'eau potable de facturer et de recouvrer auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la Commune les sommes encaissées à ce titre, conformément au contrat conclu avec le délégataire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 : fixe pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : 0,010 € HT/m3 ;

Article 2 : précise que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5.5% pour l'eau.

Article 3 : autorise Madame le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2024-53 Intégration de la voirie La Dîme au domaine public en voie communale

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer en voie communale les parcelles AB499, AB506, AB510, AB511, AB512, AB513 dans le domaine public de la commune pour 247 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte le classement de la voie communale du lotissement la Dîme dans le domaine public pour 247 mètres linéaires
- Précise que le tableau des voies communales sera mis à jour et un numéro lui sera affectée.

2024-54 Décision modificative n°8

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 8 sur le budget principal.

2024-55 Décision modificative n°9

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 9 sur le budget principal.

2024-56 Décision modificative n°10

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 10 sur le budget principal.

2024-57 Décision modificative n°11

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 11 sur le budget principal.

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : AB 45, AB 57 et AB 58 – 17 Rue Ninon Vallin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

Ce que nous constatons encore aujourd'hui concernant les poubelles...

Déchets hors des containers = $\frac{1}{2}$ journée de travail pour notre agent technique.

C'est honteux !!!



Une mutuelle santé qualitative pour tous ;
La Région lance Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes,
qualitative, sans conditions de revenus, sans questionnaire médical,
ni limite d'âge.

04 2800 2800

Urbanisme: Un mot sur les trois grands projets.

PROJET RESIDENCE THOLIER

Depuis quelques années, nous réfléchissons sur la réaffectation des anciens studios situés dans le bâtiment de la résidence Tholier. Actuellement, seule la salle principale est utilisée comme salle communale, principalement et régulièrement par le club du 3ème âge.

La demande de logements sur la commune étant grandissante, nous avons été sollicités par le groupe ADIS (avec lequel nous travaillons déjà en ce qui concerne la mise à disposition locative sur notre commune). Ces derniers favorable pour ce projet ont souhaité nous proposer une opération consistant à créer un nouvel ensemble de 10 logements à proximité de la résidence existante.

L'opération globale concernerait donc 12 logements. Dans le bâtiment existant 2 logements (dont un T2 et un T3), la nouvelle construction quant à elle serait composée de 2T4, 4T3, et 4T2. Comme les autres habitations de cette résidence la priorisation sera faite **aux personnes âgées**.

Ce projet est réalisé en étroite collaboration avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.



PROJET QUARTIER DE L'INDUSTRIE

Le cœur de notre village présente un bâti ancien riche du point de vue de l'histoire et de l'unité architecturale, notamment du fait de l'emploi de murs en galets. Au cœur du village, l'îlot dégradé « Paradis » présente des faiblesses de certaines constructions et se trouve en partie vacant (certaines constructions sont même dans un état dégradé voire de quasi ruines).

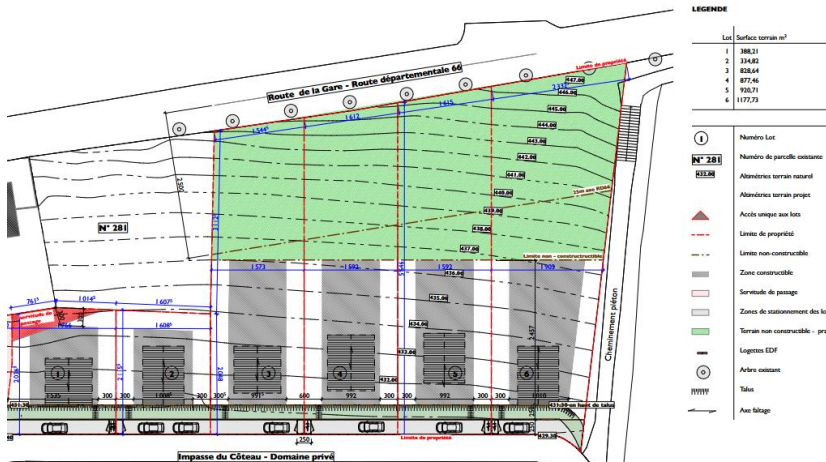
Cet îlot avait déjà été identifié lors d'une étude de gisement en 2016, ainsi que dans l'étude habitat indigne et la vacance de longue durée réalisée par la Communauté de Communes. La commune envisage le renouvellement urbain de cet îlot dégradé afin de requalifier cette partie centrale du bourg, l'ouvrir et de créer des nouveaux logements, associés à des espaces verts, publics et une éventuelle connexion à prévoir avec la place des Halles. La première étude de capacité réalisée en 2016 proposait en effet la démolition de certains bâtis de l'îlot, la réhabilitation d'autres et la création d'espaces publics. Une étude de réflexion architecturale « flash » dans le cadre du programme « Hackathon » portée par le syndicat mixte des rives du Rhône en 2024 a permis également d'ouvrir la réflexion sur cet îlot.

Aujourd'hui, le périmètre de l'îlot a partiellement évolué, ainsi que l'état du bâti, la vacance, etc. Une opération mixte de réhabilitation-démolition est envisagée mais reste à préciser : programmation, état structurel de certains bâtis, identification des biens à démolir et /ou à reconstruire, biens à réhabiliter, recomposition de l'îlot (ouverture de certains espaces, luminosité des logements et espaces extérieurs privés, traitement des limites parcelles privées et espaces publics, cheminements et venelles à valoriser) bilans. La commune et la Communauté de Communes envisagent également de pouvoir mobiliser des fonds de l'ANAH (RHI-THIRORI) pour cette opération.



PROJET LOTISSEMENT « LE COTEAU » :

Le projet du lotissement « Le Coteau », situé sur le terrain en dessus de la gendarmerie, permettra l'implantation de 6 maisons. Répondant aux exigences des Orientations d'Aménagements et de Programmation du PLU (en **matière environnementale, qualité des matériaux et intégration paysagère**), ce projet a fait l'objet d'un Permis d'Aménager. Courant 2025, la mairie réalisera la viabilisation des terrains et commencera la commercialisation.



Le projet de Bioquartier proposé par Ecoteam (Romans), est porté par des **acteurs Drômois**. Il associe qualité, sobriété, fabrication locale à des matériaux biosourcés et recyclables. Il aura un faible impact environnemental.

CLUB DU 3EME AGE « LES SANS SOUCIS ».

Jeuudi 19 décembre, les adhérents du club se sont réunis salle Tholier, pour déguster la traditionnelle bûche de Noel et fêter l'anniversaire de huit adhérents : Roland Dumoulin, Nicole Thivin, Roberto Perissinotto, Odette Chevillon, Janine Dorey, Claude Fouyat, Mario Salis et Claude Pilaud (2 absents sur la photo). **Mardi 21 janvier 2025, à 15 heures, Assemblée Générale** de l'association.



L'ART ET LA MATIERE EN DROME DES COLLINES:

Assemblée Générale le 24 janvier 2025 à partir de 19 heures, en mairie de Peyrins.

LE TWIRLING:

Le loto du Twirling a réunit environ 250 personnes ; c'est une belle réussite! Nous remercions tous les commerçants, entreprises et artisans pour leur accueil, leur générosité et leur participation pour les lotos.

Résultats : les 30 novembre et 1^{er} Décembre à ARNAS (69), 7 Athlètes (Alexy, Noelly, Esra, Asya, Raïhana, Aleyna et Aliya) ont représenté le club Twirling. Pour la présélection du championnat d'Europe à TURIN.

Compétitions à venir:

- 12 Janvier 2025, l'Open de Bourg-lès-Valence
- 18 et 19 Janvier, le Bâton d'Or à Boulogne-sur-Mer.

Le Club de Twirling du Grand Serre vous souhaite une très belle fin d'année et une joyeuse nouvelle année 2025 ainsi que de la réussite.



BIBLIOTHEQUE:

Permanences: dès le lundi 6 janvier : lundi 16 h 30- 17 h 30 mercredi 14 h – 16 h vendredi 10 h – 12 h et les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois.

Rappel : cotisation annuelle adulte 11 € . Gratuit pour tous les enfants que les parents soient ou non adhérents.

Nous participerons, cette année encore, à la « Nuit de la Lecture ». Le samedi 25 janvier, nous rejoindrons la Bibliothèque d'Epinouze, avec la bibliothèque de Moras, tous ceux qui ont envie de partager un moment de lecture et de convivialité. *(co-voiturage possible au départ du village).*

Des projets pour 2025 de moments partagés (ateliers, jeux....) ; si vous avez des jeux de société complets inutilisés et en bon état, nous les acceptons volontiers .

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour quelques heures ou plus, pour accueillir les lecteurs, recevoir les enfants, participer à toutes les activités : bibgrandserre@orange.fr.

L'équipe de la bibliothèque souhaite à tous (lecteurs ou non) une bonne année 2025.

LE SOU DES ECOLES:

Bal d'Halloween:

Une soirée réussie le 31 octobre pour notre bal d'Halloween. Une ambiance de folie jusqu'à tard dans la soirée, animé par notre DJ sono Marlon Evens. Merci à tous d'être venus si nombreux faire la fête avec nous et avec vos enfants.

Marché de Noël:

Quelle belle réussite pour le sou des écoles et pour la commune. Record d'affluence battu pour le marché de Noël 2024, plus de 300 repas servis et près de 70 exposants. Mille mercis aux visiteurs, aux parents d'élèves qui donnent de leurs temps et de leur joie de vivre. Un week-end intense mais très réussi, clôturé par un magnifique feu d'artifice offert par la mairie.

Fabrice Laval (président) au 06.59.06.26.27 (mail fabricelaval@orange.fr)



Janvier 2025: **Vente de galettes des rois** (école) Février : **Vente de bugnes pour mardi gras** (école)

Samedi 15 Mars : Repas dansant **St Patrick / Fête de la bière** (gymnase)

Juin : **Kermesse** (gymnase)



LA RECREE DE LA GALAURE

« Les Vendredis de la Récrée » sont des ateliers animés par une psychomotricienne.

Ecouter, échanger avec les autres, développer sa motricité, danser, courir, sauter, jouer... **La récrée de la Galaure est une association ouverte à tous les enfants non scolarisés.**

L'entrée est gratuite, dès que vous avez adhéré à l'association.

Adhésion de 10€ minimum/enfant pour l'année 2024/2025

Au gymnase du GRAND-SERRE de 9h15 à 10h30 pour la gym bébé : Les vendredis 10 janvier, 07 février, 14 mars, 04 avril, 16 mai 2025 et 20 juin.



ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MAMERT:

Le 8 décembre, l'association a illuminé l'intérieur du clocher et de l'église. Le clocher restera éclairé jusqu'à 23h30, tout au long de l'année 2025 pour fêter le millénaire de sa donation (en 1025).

Nous remercions toutes les personnes présentes et avec qui nous avons partagé un moment convivial.

Durant cette année 2025, plusieurs manifestations seront organisées pour célébrer cet anniversaire.

La prochaine manifestation sera les 10 et 11 mai : week-end festif en collaboration avec d'autres associations (foot, athlétisme, sou des écoles, ...).

Si vous souhaitez participer ou proposer vos idées pour rendre ce week-end encore plus festif, 2 réunions auront lieu : le samedi 18 janvier à 10h à la salle Thiolier où l'on partagera la galette des rois et le samedi 12 avril à 10h pour finaliser l'organisation du week-end.



AMICALE DE SAINT-JULIEN

Notre assemblée générale s'est tenue le 3 février 2024 chez le Président André PIPET.



Le concours de boules a eu lieu le 6 juillet 2024 (16 équipes) . Le président, André Pipet a eu le plaisir de remettre la coupe à la doublette gagnante : Claude Germain et Emmanuel Jarrin.

Le 9 Septembre, une vingtaine de «voisins» se sont retrouvés sous les ombrages de St Julien, pour partager leur traditionnel repas, une paëlla concoctée par le restaurant «le local».... journée conviviale.

Nous ne sommes pas nombreux mais tenons, malgré tout, à préserver ces moments d'amitié.

L'amicale vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël, une très bonne santé et une année 2025 toute douce.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE:

L'ACCA organise sa matinée boudins le dimanche **26 janvier** à la salle Thiolier. Réservation conseillée auprès d'un membre de l'ACCA. Tombola

Dimanche 12 janvier



Matinée boudins
A la caserne des sapeurs pompiers

265 ROUTE DU SEREIN
LE GRAND SERRE

A partir de 8h

Réserver au 06 09 48 82 02



**Matinée
boudins le 12
janvier 2025**

**Vœux du maire le vendredi 3
janvier 2025 au gymnase à 18h**

**06 et 07 juin 2025 FESTIVAL
AMASCENE (festival d'artistes
amateurs)**

Informations utiles:

Agence postale COMMUNALE (en Mairie)

du lundi au vendredi de 9h à 12h

Samedi de 9h à 11h 45

FERMEE LES SAMEDIS DE SEMAINE PAIRE

Fermée le mercredi

EOVI Services & Soins

Une permanence du service de maintien à domicile à HAUTERIVES tous les mardis et vendredis matin

de 9h00 à 12h00 04 75 03 53 90

DECHETTERIES SIRCTOM

CHATEAUNEUF de GALAURE et

ST SORLIN en VALLOIRE

du lundi au samedi de 9h à 12h00 et de 13h15 à 17h en hiver 04 75 68 61 02

LA MAIRIE www.legrandserre.fr 04 75 68 83 71

adresse mail : mairie@legrandserre.fr

Le secrétariat de mairie est ouvert au public lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Madame le Maire et ses adjoints vous reçoivent sur RDV .

Pompiers 18
Gendarmerie 17
SAMU 15

MEDECINS
04 28 55 01 00
<https://www.cabinetmedical-grandserre.fr/>

PHARMACIE
du lundi au vendredi
9 h /12 h 15 14 H 15 /19 H 15
Le samedi de 9 h à 12 h 15

ASSISTANCE SOCIALE
Centre Médico Social/
3 rue Etienne Vassy
26390 HAUTERIVES
04 75 68 83 77

Réalisation : Commune du Grand-Serre - Directeur de la publication : Agnès Genthon

Réalisation : Nicolas Cettier, Isabelle Borrás Dépôt légal : édition JAN 25– 500 exemplaires -

Distribution : la Mairie